ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contractuels

Question écrite n° 88611

Texte de la question

Mme Brigitte Allain attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des personnes en contrats aidés qui aujourd'hui occupent des postes d' « emplois de vie scolaire ». Le travail des personnes occupant des emplois de vie scolaire (EVS) est reconnu comme indispensable et améliore substantiellement la qualité de l'accueil dans les établissements scolaires. Cependant, ces emplois restent pour le moment précaires ; les jeunes qui occupent ces postes constatent des manquements fréquents à l'obligation de formation. De plus, plutôt que de valoriser et de pérenniser ces postes, trop souvent un contrat aidé n'est pas suivi d'un contrat à durée indéterminée lorsque les soutiens à l'emploi s'arrêtent. Aussi elle lui demande de lui apporter des réponses sur les mesures prévues pour le maintien de ces postes dans les établissements scolaires. Elle souhaite savoir également comment les services déconcentrées de l'éducation nationale peuvent s'assurer que chaque personne en « emploi de vie scolaire » accède aux temps de formation prévu dans les contrats aidés notamment grâce à des dispositifs de validation des acquis de l'expérience.

Données clés

Auteur : Mme Brigitte Allain
Circonscription : Dordogne (2e circonscription) - Écologiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88611
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 septembre 2015, page 7121
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)